

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2020

Nomination des membres des commissions communales et différents syndicats

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de l'ensemble des commissions.

- Commission finances, économique et projets : Michaëlle GUILLEMOT – Dominique DANY – Anne ROLLAND et Joël GUIHENEUC.
- Commission bâtiments communaux – accessibilité – sécurité : Jean-François GUILLEMOT – Yves THETIOT – Anthony POYAC – Anne ROLLAND.
- Commission personnel communal : Michaëlle GUILLEMOT - Joël GUIHENEUC - Anthony POYAC – Stéphanie BOEFFARD.
- Commission des affaires scolaires, culturelles, associatives, sportives, animations et conseil des jeunes : Christelle MORIN – Elisabeth PEPION – Dominique DANY – Sylvie TRAMHEL – Stéphanie BOEFFARD.
- Commission communication, bulletin municipal, internet : Dominique DANY – Elisabeth PEPION – Christelle MORIN – Michaëlle GUILLEMOT.
- Commission sociale, lien intergénérationnel : Stéphanie BOEFFARD – Anne ROLLAND – Sylvie TRAMHEL – Elisabeth PEPION.
- Commission voirie, urbanisme Jean-François GUILLEMOT – Dominique DANY – Sylvie TRAMHEL – Yves THETIOT.
- Commission déchets, environnement, assainissement, propreté, forêt du Houssa : Jean-François GUILLEMOT - Yves THETIOT - Anthony POYAC - Joël GUIHENEUC.

Le Conseil a décidé de permettre à des membres non élus de faire partie de certaines commissions (Commission communication, bulletin municipal et internet – commission sociale et lien intergénérationnel – Commission voirie et urbanisme), le nombre de participants pourra être augmenté de 2 à 3 personnes.

Les personnes intéressées, sont priées de s'adresser au secrétariat de la mairie avant le 30 juin 2020.

- Centre national d'Actions Sociales

Madame Marie-Claude HOUÉIX est désignée représentante de la commune.

- Syndicat départemental d'Energies du Morbihan
2 délégués titulaires : Gilles RADIOYES et Yves THETIOT
- Syndicat intercommunal du Groupe Scolaire Public
2 délégués titulaires : Thierry GUÉ - Marie-Claude HOUÉIX et Stéphanie BOEFFARD

- Mission Locale

3 délégués : Thierry GUÉ - Marie-Claude HOUÉIX et Elisabeth PEPION.

Nomination d'un conseiller délégué

Le Conseil municipal valide la nomination de M. Jean-François GUILLEMOT, en tant que conseiller délégué, à compter du 4 juin 2020, en charge du suivi des travaux et de l'entretien de la forêt communale et des lagunes.

Fixation des indemnités de fonction

Considérant que pour une commune de 1000 à 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.60 % et pour un adjoint 19.80 %.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et du conseiller délégué comme suit :

- Maire : 49.60 % de l'indice maximal
- les 3 adjoints : 17.80 % de l'indice maximal
- conseiller délégué : 8.00 % de l'indice maximal

Délégation du conseil municipal au maire.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier à Monsieur le Maire 12 délégations sur les 29 proposées.

Création d'un nouveau lotissement

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une première ébauche d'un projet de futur lotissement, effectuée par le CAUE, situé sur le secteur ouest de l'agglomération, sur le site du Prat. Il précise que ce plan est appelé à évoluer et à subir des modifications, une commission travaillera sur ce projet.

Il demande également aux conseillers de dénommer dès à présent ce futur lotissement pour la création du budget primitif.

Le Conseil municipal est appelé à y réfléchir, celui-ci sera dénommé lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Validation du marché de travaux de voirie 2020

Le marché est attribué à la société POMPEI de MAURON pour un montant de 34 981.30 € HT.

Travaux de voirie Impasse des Chênes – détection de réseaux

Dans le cadre du programme de travaux de voirie, l'aménagement avec canalisation des eaux pluviales de l'Impasse des Chênes.

Avant le démarrage des travaux, il est indispensable de procéder au repérage des réseaux enterrés.

Le Conseil municipal valide le devis de la société Réseaux Service de PLOERMEL :

- Pour un montant de 960 € HT pour une prestation de détection des réseaux et fourniture d'un relevé topographique.

Echange et acquisition de terrain au Prieuré

La commune a validé la demande d'échange de terrain au lieu-dit « Le Prieuré » qui a été demandé par la famille GAREL, afin de leur céder une parcelle communale contiguë à leur propriété, en contrepartie du terrain sur lequel un hangar de stockage a été construit.

La commune souhaite également faire l'acquisition de 1540 m² au prix de 0.45 € le m² avec une participation aux frais de géomètre.

Contrat d'entretien des espaces verts avec les Hardys Behelec

Le Conseil municipal accepte le renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts avec l'association les Hardys Behelec du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 pour un montant de 17 122.48 € TTC, soit un cout annuel de 22 704.54 € TTC.

Recrutement de 2 agents au service technique

En prévision du départ à la retraite des 2 agents du service technique à compter du 1^{er} octobre 2020, la commune doit procéder au recrutement de deux nouveaux agents.

Après avoir procédé à des entretiens, le Conseil municipal retient la candidature de M. David CHATEL.

La commission du personnel communal se réunira à nouveau étudier les nouvelles candidatures.

Recrutement d'un agent du patrimoine à la médiathèque

La responsable actuelle de la médiathèque va occuper son poste à temps plein au secrétariat de la mairie à compter du 1^{er} juillet 2020 et doit par conséquent être remplacée pour le bon fonctionnement de la médiathèque.

Le Conseil municipal décide de recruter de Mme Sandrine SEIGNEUR, sous contrat de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2020.

Gratuité des loyers à 2 professionnels de santé.

Dans le cadre de la COVID 19, deux professionnels de santé ont dû cesser leur activité.

Par conséquent sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'accorder la gratuité du loyer pour le mois d'avril pendant la période d'inactivité due à la pandémie à M. SAUVAGE, kinésithérapeute et à Mme ANGER, somatopathe.